

# **CAC, Casablanca, 15/10/1998,**

<b>Identification</b>			
<b>Ref</b> 20841	<b>Juridiction</b> Cour d'appel de commerce	<b>Pays/Ville</b> Maroc / Casablanca	<b>N° de décision</b> 201/98
<b>Date de décision</b> 15/10/1998	<b>N° de dossier</b> 0	<b>Type de décision</b> Arrêt	<b>Chambre</b>
<b>Abstract</b>			
<b>Thème</b> Saisie-Arrêt, Procédure Civile		<b>Mots clés</b> Saisie-arrêt entre les mains d'un tiers, Référé, Nécessité de l'existence d'une créance certaine et non contestée à la charge du débiteur saisi (Oui)	
<b>Base légale</b>		<b>Source</b> Ouvrage : La jurisprudence marocaine en matière de référé : genèse et itinéraire   Auteur : Abdelali Eladraoui   Edition : 1ère édition   Année : 2001	

## Résumé en français

---

La saisie-arrêt entre les mains d'un tiers suppose l'existence, au profit du créancier, d'une créance certaine et non contestée à la charge du débiteur saisi, ou d'une créance apparemment sérieuse et réelle. Est donc non justifiée, la saisie-arrêt ordonnée pour garantir des éventuelles indemnités prononcées par le tribunal correctionnel en dédommagement des droits sur lesquels la justice n'a pas encore tranché.

## Texte intégral

---